

CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

- La Commune de WASSELONNE, représentée par son Maire Michèle ESCHLIMANN dûment autorisée par délibération n° 32/2021 du Conseil Municipal du 12 avril 2021 ;
- La Commune de MARLENHEIM, représentée par son Maire Daniel FISCHER dûment autorisé par délibération n° 49/2021 du Conseil Municipal du 19 avril 2021 ;
- La Communauté de Communes Mossig et Vignoble, représentée par son Président Daniel ACKER dûment autorisé par délibération n° 53/2021 du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires », d'une part,

ET

- L'État représenté par Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin, ci-après, « l'État », d'autre part ;
- La Banque des Territoires, représentée par son Directeur régional Patrick FRANCOIS ;

AINSI QUE

- Le Conseil Régional du Grand Est, représenté par son Président Jean ROTTNER ;
- La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son Président Frédéric BIERRY ;

Il est convenu ce qui suit :

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20.000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 1^{er} décembre 2020, par courrier conjoint, cosigné par le Maire de Wasselonne, le Maire de Marlenheim et le Président de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble. Elles ont exprimé leurs motivations, qui visent à améliorer les conditions de vie des habitants des bourgs centres des petites communes et des territoires alentour, en donnant aux élus des villes exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et se sont, le cas échéant, engagées à agir en matière de transition écologique et de résilience.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales du 11 décembre 2020.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État et les Collectivités bénéficiaires, la Région Grand-Est, la Commune de Wasselonne, la Commune de Marlenheim et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.

Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites villes de demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :
 - Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites villes de demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites villes de demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le Conseil Régional s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des Territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites villes de demain.
- La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets
 Au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la CeA s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3 - Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services en confortant les coopérations et mutualisations en place ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention et mis en place dès la signature de cette dernière ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. cf. « annuaire » en annexe 2 ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de son déploiement, notamment un suivi et une évaluation régulière du projet et de la mise en œuvre globale des actions ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet en lien notamment avec le PETR Bruche Mossig et en convergence/synergie avec les contractualisations et les orientations stratégiques du territoire, existantes et reprises dans le PTRTE à venir ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet dont les modalités seront définies par le Comité de projet ;
- La communication des actions à chaque étape du projet dont les modalités seront définies par le Comité de projet.

Article 4 - Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de Wasselonne et M. Daniel FISCHER, Maire de Marlenheim.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Les autres collectivités, CeA, Région Gand Est, PETR Bruche Mossig seront également sollicitées.

Il sera recherché et précisé l'articulation avec la gouvernance de démarches préexistantes, comme Action cœur de ville ou Ville moyenne.

Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le Comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6 - État des lieux

6.1 Évolution et situation du territoire

Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

La Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble se situe à une vingtaine de kilomètres de Strasbourg. Elle fait partie du Canton de Saverne et de Molsheim et est rattachée à l'arrondissement de Molsheim. Elle est issue de la fusion, dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig et de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble. Le territoire s'étend sur 174,3 km² et compte 24 544 habitants pour 24 communes. Les Communes de Marlenheim et de Wasselonne étaient respectivement les deux bourgs centres des deux anciennes intercommunalités et représentent 41 % de la population intercommunale. Cette centralité a perduré après la fusion, elles ont d'ailleurs été identifiées comme pôles urbains dans le cadre du SCoT Bruche Mossig.

Dans le cadre de ses compétences la Communauté de Communes accompagne les deux bourgs centres en matière de développement économique, touristique, d'équipements sportifs structurants (piscine à Wasselonne, espace sportif de la porte du Vignoble à Marlenheim, complexe sportif de la Mossig à Wasselonne), d'enfance et de jeunesse (multi-accueils dans les deux communes, périscolaires, animation jeunes), de cadre de vie et d'infrastructures routières. La Communauté de Communes a conforté l'espace « France service » comme équipement structurant de centralité.

La Communauté de Communes accompagne également les deux bourgs centres dans le cadre de la réhabilitation des friches industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales, notamment la friche Kolb à l'entrée de Wasselonne.

Commune de WASSELONNE

Présentation

Située à 25 kilomètres à l'ouest de Strasbourg, à mi-chemin entre Strasbourg et Saverne, Wasselonne fait partie de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, qui résulte elle-même de la fusion des Communautés de Communes des Coteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble, le 1^{er} janvier 2017. Wasselonne constitue le bourg le plus important de l'EPCI (25 000 habitants) et compte 5 725 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Le long de la RD1004 qui la relie aisément à Strasbourg et Saverne, elle allie caractère de bourg-centre avec un cadre de vie agréable et vert qui attire de nouveaux habitants et des entreprises.

D'un point de vue historique, son emplacement stratégique à l'entrée du Kronthal lui a valu de constituer très tôt une place forte convoitée. La colline sur laquelle le noyau originel de la ville a été construit domine en effet la vallée de la Mossig. La ville en a gardé un patrimoine conséquent et très diversifié.

La longue tradition artisanale puis industrielle de Wasselonne a connu au cours du vingtième siècle un déclin. Néanmoins, la croissance de sa population est continue depuis les années 1950, soutenue par sa proximité avec la métropole strasbourgeoise ainsi que le développement de nouvelles activités économiques. La création de lotissements au nord et à l'est de la commune a fortement soutenu cette croissance. Les actuels travaux de renforcement d'un transport en commun en site propre confortent cette vocation d'accueil.

Sur le plan économique, Wasselonne a aménagé au nord-est la zone d'activités des Pins, au sud-est celle du Ried, dans laquelle de nombreuses entreprises sont implantées. La Communauté de Communes a en outre supervisé l'aménagement de la zone des Coteaux au nord. Désormais, ces trois zones d'activité relèvent de la compétence intercommunale. Enfin, la fermeture de plusieurs entreprises situées le long de la rivière a conduit à l'installation de nouvelles activités dans ces zones.

L'offre de services locaux est importante mais répartie entre le centre-ville et les zones d'activités situées en périphérie. Une des priorités de la municipalité est la vacance commerciale qui touche notamment la rue principale de la ville.

La vacance et la vétusté de certains logements sont marquées à Wasselonne et sont plus particulièrement présentes dans le centre-ville. Une politique volontariste a été mise en place en concertation avec de nombreux acteurs pour réhabiliter le patrimoine bâti et résorber la vacance, mais les effets ne peuvent s'en faire sentir qu'à long terme.

Le patrimoine architectural et naturel de la ville, ainsi que son offre d'hébergement, en font un site touristique notable, qui met en particulier à l'honneur un tourisme durable, incluant une part importante de déplacements pédestres ou cyclables, une authenticité préservée de l'artisanat ou de la restauration. Cette vocation doit être confortée par des aménagements permettant de lier les infrastructures existantes à celles des communes voisines.

Wasselonne fait partie de la Fédération des Stations Vertes et à ce titre mène une politique de développement d'un tourisme durable.

Données et chiffres

Le taux annuel d'évolution de la population entre 2006 et 2016 est de 0,13% (France : 0,26%, Alsace : 0,39%), soit une augmentation de 1,31% sur les dix ans. Ce moindre dynamisme démographique se double d'une faible diminution de l'emploi sur la commune, de 0,03% par an (alors que la France et le Bas-Rhin connaissent dans la même période une évolution annuelle positive de 0,14%) ; la commune doit donc être confortée dans son rôle de pôle structurant de l'emploi de la Communauté de Communes.

Le pôle urbain de Wasselonne est à l'origine de 1 340 déplacements pendulaires journaliers (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 85). Les deux tiers de ces déplacements sont effectués en voiture individuelle, cependant Wasselonne se distingue par une part modale importante (17%) de la marche à pied. C'est une commune qui est encore parcourue de manière notable à pied, et l'aménagement du centre doit non seulement en tenir compte, mais favoriser ce mode.

D'autre part, le TSPO devient depuis une quinzaine d'années une ligne structurante de la grande couronne strasbourgeoise avec une quarantaine d'allers-retours quotidiens permettant une fréquence maximum de cinq minutes aux heures de pointe (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 108), et incite de plus en plus les habitants des environs de Wasselonne à stationner dans cette dernière ville pour prendre ensuite le bus vers la métropole. L'aménagement de ce rabattement doit donc être organisé, d'autant que la D260 (rue du Général de Gaulle) qui traverse le centre-ville supporte un très fort trafic automobile et poids-lourds, pour lequel aucun itinéraire alternatif crédible n'est envisageable. Un aménagement de cette voirie, permettant une circulation apaisée, doit donc être envisagé (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 569 ; PADD page 45).

La polarité commerciale de Wasselonne est accrue par la présence de grandes et moyennes surfaces généralistes ou spécialisées. Celles-ci cumulent une surface de vente de 7 374 m² en 2018, ce qui fait de Wasselonne la principale polarité commerciale du PETR après le pôle départemental Molsheim-Mutzig-Dorlisheim (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 165).

L'offre de santé est satisfaisante, couvre une large palette de généralistes et spécialistes, et dessert également les communes environnantes. Cependant, l'ARS juge la situation de Wasselonne comme « fragile », non à cause du manque de médecins mais du fait de leur prochain remplacement pour raisons d'âge (pages 197 à 200).

Concernant l'équipement scolaire, Wasselonne est dotée d'un collège (Marcel Pagnol) d'une capacité de 600 élèves et desservant 9 autres communes ; les collégiens se dirigent ensuite pour la plupart vers les lycées de Molsheim ou de Saverne.

La commune dispose d'une école primaire (Paul Fort) dont le bâtiment accueille également l'école maternelle Jean Cocteau. L'école maternelle Paul Éluard complète cette offre. Un accueil périscolaire situé également Cour du Château est géré par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin. Une crèche bilingue et deux micro-crèches permettent l'accueil des enfants en âge pré-scolaire.

Wasselonne est dotée d'équipements sportifs et culturels de rayonnement intercommunal. En particulier, elle accueille une piscine intercommunale, ainsi qu'une bibliothèque municipale et une école de musique associative.

En termes de catégories socio-professionnelles, les employés, cadres et professions intellectuelles supérieures sont bien représentés à Wasselonne ; les ouvriers et professions intermédiaires sont présents spécifiquement à Wasselonne ; une forte concentration d'artisans commerçants et de chefs d'entreprises est observable à Wasselonne (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 129). Le revenu médian disponible par unité de consommation de la population est en 2016 de 20 718 €, ce qui est dans la moyenne française (20 520 €) mais plus faible que la moyenne départementale (21 772 €).

Cette structure socio-économique particulière est à prendre en compte dans les aménagements, notamment socio-culturels. Par ailleurs, le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT pose le principe d'un renforcement des équipements existants et de l'accueil d'équipements supra-communaux (PADD du SCoT Bruche-Mossig, page 8). Le rôle notamment culturel de Wasselonne doit ainsi permettre un rayonnement accru sur le territoire rural environnant.

Le rapport de présentation du SCoT insiste sur le maintien et le développement d'une certaine densité de logements pour Wasselonne (24 logements à l'hectare), moindre que dans des pôles plus sollicités (Marlenheim et surtout Molsheim) mais permettant néanmoins d'éviter une trop forte artificialisation des sols (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 580).

Le maintien et le développement de cette densité est cohérent avec les données statistiques sur la vacance, qui montrent qu'un taux de vacance des logements de 8,7 % est enregistré en 2015 (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 52). En 2018, la DGI, sur une base fiscale, estime cette vacance à 12%. Le repérage mené en 2019 par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, ainsi que l'analyse complémentaire de la DDT, montrent qu'une part importante de la vacance est de longue durée, et que cette dernière est plus particulièrement localisée dans le centre-ville.

Wasselonne est une commune fortement concernée par les risques liés aux inondations, principalement liées à la Mossig et à son affluent le Heylenbach. Le PPRI de la Mossig, couvrant notamment tout le territoire de Wasselonne, a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 janvier 2007.

Le 7 juin 2016, un violent orage avait provoqué une montée des eaux pouvant atteindre dans certains endroits 1,70 m. Des travaux de rétention d'eau en amont ont été menés, et un système d'alerte des habitants a été déployé.

Le risque de coulée d'eaux boueuses est également fort (commune classée CB1, page 408 du rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig). Dans une moindre mesure, la commune est concernée par les risques de retrait-gonflement des argiles (page 412) et de mouvement de terrain (page 413).

En ce qui concerne la protection de l'environnement, Wasselonne compte neuf installations classées pour la protection de l'environnement (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 431) et est traversée par une canalisation de gaz à haute pression (page 428). La politique économique et environnementale doit prendre en compte l'importance de ces structures et les accompagner de manière à promouvoir un développement technologique et humain qui ne se fasse pas au détriment de l'écologie.

Axes de travail

Une requalification architecturale des immeubles doit être poursuivie et étendue : réhabilitation des immeubles dégradés, ravalement des façades, destruction des bâtiments trop endommagés pour être réhabilités, reconstruction de bâtiments neufs qualitatifs. Ces dispositifs, dont la plupart doivent être portés par des opérateurs privés, seront soutenus au cas par cas par la mairie ou l'un de ses partenaires dans le cadre de la convention PVD.

Les actions mises en place feront également la part belle au commerce local. L'initiative « J'achète Marlenheim Wasselonne » mise en place fin 2020 est un premier jalon pour inciter la population à acheter en priorité dans les petits commerces. D'autres actions sont prévues, en particulier pour remettre des commerces dans les locaux vacants et pour promouvoir les circuits courts.

La valorisation du patrimoine historique, architectural et naturel de la ville fera partie des actions à renforcer, en poursuivant et accroissant l'insertion de Wasselonne dans les réseaux touristiques, patrimoniaux, sportifs et gastronomiques des environs, notamment à travers les projets de l'EPCI et les liaisons vers les autres pôles départementaux.

Il convient également de veiller à développer les équipements au bénéfice des habitants et des entreprises, en intégrant un rayonnement intercommunal et améliorer le cadre de vie en le conciliant avec des objectifs de développement durable.

Commune de MARLENHEIM

Présentation

Située à 20 kilomètres à l'ouest de Strasbourg, Marlenheim fait également partie de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, dont elle constitue le second bourg le plus important avec 4 331 habitants au 1^{er} janvier 2021. Sa localisation sur les pentes orientées au sud-est du Marlenberg l'a dotée d'un microclimat favorable.

Elle est située à un carrefour important, au débouché du Kronthal. S'y rejoignent en effet l'axe Strasbourg-Saverne et l'axe Molsheim-Saverne. À l'heure actuelle, ces axes sont essentiellement routiers et cyclables ; mais une ligne de chemin de fer Molsheim-Saverne a existé précédemment, d'une part, et un système de bus en site propre (TSPO) est partiellement aménagé et en cours d'amélioration depuis Wasselonne vers Strasbourg, d'autre part.

Historiquement, le bourg de Marlenheim s'est développé en lien avec la vigne et sa situation privilégiée à l'extrémité nord du vignoble alsacien. Relativement modeste jusqu'au milieu du vingtième siècle, le bourg s'est ensuite rapidement développé, surtout en direction du nord-est ; cet accroissement se poursuit au début du vingt-et-unième siècle. Un projet de lotissement « la Peupleraie IV » va sortir de terre à l'horizon 2022. L'urbanisation correspond principalement à des logements en maison individuelle et petit collectif.

En parallèle de sa croissance démographique, Marlenheim a accueilli de plus en plus d'activités depuis cinquante ans ; ces activités se sont établies principalement dans la plaine de la Mossig, autour du lieudit Griesmatten, à la limite du ban communal de Kirchheim. La zone d'activités de la Mossig est considérée comme stratégique à l'échelle du PETR.

L'utilisation croissante de l'automobile et des transports collectifs explique en partie la croissance de Marlenheim, dont beaucoup d'habitants effectuent des migrations pendulaires vers l'agglomération de Strasbourg.

Les commerces et services se sont développés au centre-ville, le long de l'axe principal, mais aussi dans la zone Ellipse située au Griesmatten. Les deux polarités se complètent et offrent des services complémentaires.

La structure relativement linéaire du centre-ville limite les angles morts ; le dynamisme démographique et économique, conjoint à cette structure urbaine, permet d'expliquer une faible vacance des commerces.

Le patrimoine de la ville lui donne une identité particulière, renforcée par les traditions locales et en particulier le Mariage de l'Ami Fritz. Cette identité ainsi que la réputation gastronomique de Marlenheim lui assurent une bonne attractivité touristique, toutefois à renforcer par une mise en avant des atouts de la porte nord de la Route des Vins (œnotourisme).

Données et chiffres

Marlenheim est une des huit communes du PETR qui offrent plus de mille emplois (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 120) dans 353 établissements (page 132). À ce titre, c'est un pôle structurant. Les emplois ouvriers et professions intermédiaires y rassemblent statistiquement une part plus importante qu'ailleurs (page 129). Les établissements de grande taille (plus de cinquante salariés) et industriels y sont surreprésentés (page 136).

La préservation et le développement du caractère viticole du Piémont, et notamment de Marlenheim, porte d'entrée nord du vignoble, sont explicitement mentionnés pages 25 et 26 du PADD du SCoT. L'enjeu agricole est très fort à Marlenheim, qui est le pôle urbain du SCoT qui accueille le plus d'exploitants agricoles (entre 30 et 49 selon le recensement agricole de 2010, voir page 153 du rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig).

La polarité commerciale de Marlenheim est accrue par la présence d'un supermarché de plus de 2 500 m² de surface de vente, mais aussi par le développement d'un établissement de discount alimentaire (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 165).

L'offre de santé est également satisfaisante et dessert la plupart des communes environnantes, à l'exception de Wasselonne qui constitue une autre centralité (pages 197 et 199). L'implantation récente d'une maison de santé a favorisé l'arrivée de nouveaux professionnels. L'offre pour l'accueil des personnes âgées est également bien développée (page 207).

Le SCoT préconise de développer une densité de logements relativement élevée dans la partie bâtie de la ville (28 logements à l'hectare) afin de conforter le pôle urbain, de limiter la consommation de terres agricoles ou inondables, et de densifier le centre-bourg (Document d'orientation et d'objectifs du SCoT Bruche-Mossig, page 26). Toutefois, ce même document préconise de respecter le caractère bâti traditionnel du centre, largement préservé (page 38).

Concernant l'équipement scolaire, Marlenheim est dotée d'un collège d'une capacité de 600 élèves ; les collégiens se dirigent ensuite pour la plupart vers les lycées de Molsheim. La commune dispose de trois établissements primaires (école maternelle, école élémentaire, école primaire en commun avec Nordheim) et des accueils périscolaires attenants. Un multi-accueil pour les enfants de moins de trois ans est également implanté sur le territoire et géré par la Communauté de Communes. Une crèche associative et deux crèches privées sont également installées à Marlenheim.

Le rayonnement culturel de Marlenheim est reconnu (médiathèque fréquentée par les habitants de la ville et des communes voisines, cabaret, école de musique et de danse, associations culturelles, Nuits théâtrales, Salon du livre régional, Mercredis de Marlenheim, Soirs d'été). Concernant les équipements sportifs, outre les structures mises en place principalement le long de la déviation routière, Marlenheim accueille deux sites d'escalade de renommée suprarégionale, les falaises du Kronthal et le Rocher du Lion (page 193).

La desserte de Marlenheim par le TSPO est un élément structurant de la politique d'aménagement du territoire de l'ouest strasbourgeois. Cette desserte a vocation à être renforcée dans sa rapidité, par les aménagements en cours, et dans sa fréquence, par un cadencement renforcé (Projet d'aménagement et de développement durable du SCoT Bruche-Mossig, page 43). En 2014, 878 habitants de Marlenheim effectuaient une navette quotidienne vers l'agglomération strasbourgeoise (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 86) dont 466 vers Strasbourg même. Les flux inverses sont également présents quoiqu'ils soient plus modestes avec 76 Strasbourgeois venant quotidiennement à Marlenheim (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, page 89).

L'aménagement des voiries et des espaces publics pour le rabattement vers les lignes structurantes de bus est à renforcer, non seulement en termes de stationnement automobiles, mais aussi en termes d'accessibilité et de stationnement aux autres modes et en particulier aux deux-roues (Rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig, pages 207 et 540).

Le quasi-continuum bâti depuis les pentes viticoles jusqu'à Kirchheim a fortement artificialisé la plaine de la Mossig. Cette urbanisation est à prendre en compte dans la question des risques naturels liés aux inondations, tout en satisfaisant aux demandes de réserve foncière préservant les capacités de développement économique de la ville (pages 255 et 256 du rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig). Toutefois les risques d'inondation ont été sérieusement réduits par les aménagements connexes à la déviation de la RN4 (page 564).

Outre les risques liés au cours d'eau, Marlenheim est, comme de nombreuses communes, une collectivité dans laquelle le risque de coulée de boue est à prendre au sérieux (page 410 du rapport de présentation du SCoT Bruche-Mossig) ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de retrait-gonflement des argiles (page 412) et de mouvement de terrain (page 413). La commune a déployé un réseau important de plusieurs bassins d'orage sur la colline limitant les coulées de boues. Sept établissements sont classés ICPE (page 430), dont deux dans le seuil bas de la directive Seveso (pages 424 et 425) ; la commune est en outre traversée par une canalisation de gaz à haute pression (page 428), par une ligne électrique à très haute tension, et abrite un poste de transformation d'importance nationale.

Axes de travail

L'aménagement de la rue du Général de Gaulle met déjà la ville en valeur. Toutefois, cet aménagement est à poursuivre, en particulier du côté oriental, afin de renforcer le lien entre le bourg-centre et les extensions urbaines des dernières années ; cet aménagement aura aussi pour fonction de mieux intégrer à la ville la zone Ellipse.

Ce travail d'urbanisme passe notamment par une amélioration de la signalétique et de la qualité du cheminement affecté aux modes doux, vélo en particulier. La poursuite de l'aménagement du parking de la Colombe est à envisager notamment par des emplacements sécurisés pour vélos et par l'implantation d'ombrières (photovoltaïque).

L'aménagement passe aussi par une requalification progressive du bâti, et notamment des quelques logements dégradés et/ou vacants situés sur l'axe principal ou en retrait, ainsi que par le travail sur les quelques rares friches de la ville.

L'initiative « J'achète Marlenheim Wasselonne » mise en place fin 2020 est un premier jalon pour inciter la population à acheter en priorité dans les petits commerces.

Une politique de mise en valeur touristique des qualités patrimoniales et gastronomiques de la ville est en cours de réflexion afin de donner une visibilité et une notoriété à la ville.

La valorisation du patrimoine historique, architectural et naturel de la ville fera partie des actions à renforcer, en poursuivant et accroissant l'insertion de Marlenheim dans les réseaux touristiques, patrimoniaux, sportifs et gastronomiques des environs, notamment à travers les projets de l'EPCI et les liaisons vers les autres pôles départementaux.

Il convient également de veiller à développer les équipements au bénéfice des habitants et des entreprises, en intégrant un rayonnement intercommunal et améliorer le cadre de vie en le conciliant avec des objectifs de développement durable.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

Elle a adhéré au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche Mossig, portant la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig et l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Le projet de SCoT a été arrêté le 18 décembre 2019.

Elle adhère également au SELECT'OM le "Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim, Mutzig et environs". Le SELECT'OM gère le ramassage des ordures ménagères en porte à porte, la collecte des papiers/plastiques et la collecte des encombrants de 69 communes du Bas-Rhin. Il met en œuvre le tri sélectif en sensibilisant les citoyens à cette démarche et en gérant la logistique du tri. Il supervise les 8 déchetteries de sa zone d'intervention.

En outre, la Communauté a transféré la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dans les conditions prévues aux alinéas 1, 2, 5 et 8 et 12 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

Commune de WASSELONNE

Ex-chef-lieu de canton, la ville de Wasselonne est rattachée au canton de Saverne et à l'arrondissement de Molsheim.

Elle adhère à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble. Elle adhère également au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, un outil de coopération intercommunale spécialisé dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement-épuration.

En ce qui concerne les coopérations supra-intercommunales, la ville de Wasselonne fait partie du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Bruche Mossig, portant la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en œuvre du SCOT Bruche Mossig et l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Le projet de SCOT a été arrêté le 18 décembre 2019. Wasselonne a été identifié comme pôle urbain, dont la vocation est de renforcer les équipements existants et accueillir des équipements de rayonnement supra-communal. Il devra également pérenniser et renforcer les relations du territoire avec le territoire de Marmoutier et la Région de Saverne.

La commune est couverte par le SDAGE Rhin-Meuse, approuvé par le préfet coordonnateur le 30 novembre 2015. Il aborde 6 grands thèmes :

- eau et santé
- eau et pollution
- eau, nature et biodiversité
- eau et rareté
- eau et aménagement du territoire
- eau et gouvernance.

Pour l'heure, aucun SAGE n'est défini sur le bassin de la Mossig.

En revanche un Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Écologiques des Cours d'Eau a été élaboré au niveau de la Mossig. Cet instrument a été institué par le Conseil Général du Bas-Rhin dans les années 2000.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est -, a été adopté par le Conseil Régional le 22 novembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné en une collectivité unique : la Collectivité Européenne d'Alsace. Cette dernière pilote notamment un dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, à travers les plans d'intérêt général Rénov'Habitat et Adapt'Logis 67. Une partie importante de son action vise à résorber la précarité énergétique et le logement indigne ou inadapté, à travers plusieurs programmes d'aide technique et financière. La commune encourage également la rénovation du patrimoine et les démarches d'économies d'énergie par le biais de diverses subventions. En particulier, une action coordonnée est mise en place pour valoriser la maison alsacienne et promouvoir son insertion dans le XXI^e siècle, tout en conservant ce qui fait sa richesse patrimoniale.

Lors de la fusion des deux départements, la nouvelle entité CeA a également été dotée de compétences partagées en matière de promotion touristique qui s'exercent en vue de valoriser le patrimoine (naturel et culturel) ainsi que les activités touristiques en Alsace. De même, la CeA est compétente en matière de culture et notamment de promotion du patrimoine alsacien, matériel comme immatériel.

Wasselonne est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Mossig, approuvé le 29 janvier 2007 sur 14 communes du bassin versant. Ce PPRI a fait l'objet d'une révision partielle sur la commune de Marlenheim en 2012. Il a également fait l'objet d'une modification partielle pour la commune de Wasselonne en 2015, afin de permettre la création d'un parc d'activités sur une ancienne friche industrielle. Le règlement du PPRI est commun à toutes les communes du bassin versant.

Wasselonne est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 avril 2013. Le document a été révisé et modifié à plusieurs reprises depuis 2014. Le premier axe inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est de renforcer la ville de Wasselonne dans sa fonction de centralité. De nombreuses servitudes d'utilité publique couvrent le territoire, notamment le périmètre de protection modifié autour des Monuments Historiques. Une révision simplifiée vient d'aboutir pour permettre l'implantation d'un commerce drive.

Il existe des zones classées 2AU qui permettent d'envisager à court ou moyen terme des extensions d'habitat, notamment à proximité des installations sportives et de la gare routière TSPO. Le TSPO lui-même relève de la compétence départementale transférée à la CeA ; les aménagements propres à la ligne ou induits sont donc le fruit d'une coopération entre la CeA, les EPCI et les communes.

Le transfert de la compétence PLU à la Com Com n'est pas à l'ordre du jour, ainsi la commune de WASELONNE s'y est-elle opposée par délibération en 2020. Il n'est donc pas prévu de mettre en place un PLUi.

Plusieurs axes routiers traversant Wasselonne relèvent d'un partenariat entre la Commune, la Communauté de Communes et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Le collège de Wasselonne relevait de la compétence départementale transférée en 2021 à la CeA, qui est donc en charge notamment des aménagements, de l'entretien ou de l'accessibilité de cet établissement, mais aussi de la promotion du bilinguisme.

Commune de MARLENHEIM

La ville de Marlenheim est rattachée au canton et à l'arrondissement de Molsheim.

Elle adhère à la Communauté de Communes Mossig et Vignoble. Elle adhère également au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, un outil de coopération intercommunale spécialisé dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement-épuration.

En ce qui concerne les coopérations supra-communautaires, la ville de Marlenheim fait partie du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Bruche Mossig, portant la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en œuvre du SCOT Bruche Mossig et l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial. Le projet de SCOT a été arrêté le 18 décembre 2019. Marlenheim a été identifiée comme pôle structurant du fait de son activité économique importante.

La commune est couverte par le SDAGE Rhin-Meuse, approuvé par le préfet coordonnateur le 30 novembre 2015. Il aborde 6 grands thèmes :

- eau et santé
- eau et pollution
- eau, nature et biodiversité
- eau et rareté
- eau et aménagement du territoire
- eau et gouvernance.

Pour l'heure, aucun SAGE n'est défini sur le bassin de la Mossig.

En revanche un Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Écologiques des Cours d'Eau a été élaboré au niveau de la Mossig. Cet instrument a été institué par le Conseil Général du Bas-Rhin dans les années 2000.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est -, a été adopté par le Conseil Régional le 22 novembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné en une collectivité unique : la Collectivité Européenne d'Alsace. Cette dernière pilote notamment un dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, à travers les plans d'intérêt général Rénov'Habitat et Adapt'Logis 67. Une partie importante de son action vise à résorber la précarité énergétique et le logement indigne ou inadapté, à travers plusieurs programmes d'aide technique et financière.

En particulier, une action coordonnée est mise en place pour valoriser la maison alsacienne et promouvoir son insertion dans le XXI^e siècle, tout en conservant ce qui fait sa richesse patrimoniale.

Lors de la fusion des deux départements, la nouvelle entité Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a également été dotée de compétences partagées en matière de promotion touristique qui s'exercent en vue de valoriser le patrimoine (naturel et culturel) ainsi que les activités touristiques en Alsace. De même, la CeA est compétente en matière de culture et notamment de promotion du patrimoine alsacien, matériel comme immatériel.

Marlenheim est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Mossig, approuvé le 29 janvier 2007 sur 14 communes du bassin versant. Ce PPRI a fait l'objet d'une révision partielle sur la commune de Marlenheim en 2012. Le règlement du PPRI est commun à toutes les communes du bassin versant.

Marlenheim est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2014. Le document a été mis à jour par arrêté le 14 novembre 2017. Ce dernier a fait l'objet de deux modifications approuvées par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019. Le premier axe inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est d'affirmer le rôle de Marlenheim comme bourg-centre en s'appuyant sur son attractivité pour notamment développer son parc résidentiel. Un des objectifs visés consiste à repenser l'évolution des tissus à dominante résidentielle.

Les différentes zones classées permettant l'extension urbaine à court ou moyen terme dans le PLU sont les suivantes :

- 3 zones 1AU qui sont toutes les trois des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces dernières sont situées au nord-est (emprise du futur Lotissement « Peupleraie IV »), au sud-ouest du ban communal (à proximité de la rue du moulin) et en face du collège (extension réservée à une structure d'hébergement pour séniors),
- 1 zone 2AU située au nord-est de la commune, en prolongement du lotissement « Vogesia » (à l'est de la route de Nordheim).

Des projets d'extension des activités économiques sont prévus au sud-est de la commune. Le projet le plus abouti, à l'heure actuelle, est situé à l'extrémité de la rue des prés.

Le TSPO lui-même relève de la compétence départementale transférée à la CeA ; les aménagements propres à la ligne ou induits sont donc le fruit d'une coopération entre la CeA, les EPCI et les communes.

Le transfert de la compétence PLU à la Com Com n'est pas à l'ordre du jour, ainsi la commune de Marlenheim s'y est opposée par délibération en 2020. Il n'est donc pas prévu de mettre en place un PLUi.

L'axe principal (RD2004) (traversée) relève d'un partenariat entre la commune, la Communauté de Communes et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cet axe a été réhabilité récemment en tenant compte des futures connexions avec le TSPO.

Marlenheim bénéficie d'une voie de contournement (RD1004) au sud de la commune permettant de réduire le passage des trajets de transit dans le bourg-centre.

Le collège de Marlenheim relevait de la compétence départementale transférée en 2021 à la CeA, qui est donc en charge notamment des aménagements, de l'entretien ou de l'accessibilité de cet établissement, mais aussi de la promotion du bilinguisme.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

- ✓ Convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux au titre des fonds d'attractivité pour le développement touristique des « sports de nature », d'une « maison de pays » signée le 1/12/2020 entre la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, l'office de tourisme de la Mossig et du Vignoble et le département du Bas-Rhin
- ✓ Convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux pour le PEPS Projet Educatif Partagé et Solidaire signée le 20/12/2020 entre le Département du Bas-Rhin, la commune de Wasselonne et la Communauté de Communes Mossig Vignoble
- ✓ Convention cadre de partenariat au titre du fonds d'attractivité pour la rénovation par étapes du Centre Culturel et Sportif les Roseaux signée entre la commune de Marlenheim, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- ✓ Convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux pour l'extension du multi-accueil de Wasselonne signée le 20/12/2020
- ✓ Dispositifs de subventionnement classiques avec la Région Grand Est et Climaxion
- ✓ Contrat Local de Santé (en cours de rédaction)

Commune de Wasselonne

- ✓ Convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux pour le PEPS Projet Educatif Partagé et Solidaire signée le 20/12/2020 entre le Département du Bas-Rhin, la commune de Wasselonne et la Communauté de Communes Mossig Vignoble. Cette convention porte sur les opérations Wasselonnaises suivantes : construction d'une salle multiactivités, création d'un terrain de foot 5, création d'un terrain de beach-volley et extension de la salle de musique.
- ✓ Convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux pour l'extension du multi-accueil de Wasselonne signée le 20/12/2020
- ✓ Convention cadre de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de l'habitat patrimonial 2019/2022 signée entre la commune de Wasselonne, le Conseil Départemental, le CAUE et le Sycoparc
- ✓ Conventions signées sur des opérations identifiées CEE Certificats d'Economie d'Energie en partenariat avec le PETR Bruche Mossig
- ✓ Opérations « Oktave » signées avec le PETR Bruche Mossig
- ✓ Dispositifs de subventionnement classiques avec la Région Grand Est et Climaxion

Commune de Marlenheim

- ✓ Convention cadre de partenariat au titre du fonds d'attractivité pour la rénovation par étapes du Centre Culturel et Sportif les Roseaux signée entre la commune de Marlenheim, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- ✓ Convention cadre de partenariat au titre du fonds de solidarité communale pour la rénovation et l'extension de l'éclairage public ainsi que pour la rénovation énergétique du Presbytère signée entre la commune de Marlenheim et le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- ✓ Convention cadre de partenariat au titre du programme de redynamisation des bourgs structurants en milieu rural pour la rénovation par étapes du Centre Culturel et Sportif les Roseaux signée entre la commune de Marlenheim et la Région Grand Est. Ce projet intégrera à terme le programme régional de soutien au renforcement des centralités rurales et urbaines.
- ✓ Conventions sur des opérations identifiées CEE Certificats d'Economie d'Energie en partenariat avec le PETR Bruche Mossig et le programme Oktave
- ✓ Soutien du fonds européen Leader pour divers projets culturels.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Il est ici explicitement convenu que les communes conserveront leur compétence « habitat » et que la signature de la présente convention ne les contraindra pas à opérer de transfert en la matière.

Commune de WASSELONNE

a) Livraison d'opérations récentes

Thématique de valorisation du patrimoine

- Remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville
- Réhabilitation du quartier piéton historique
- Création du sentier du patrimoine industriel
- Dispositif de soutien par subventions destinées aux ravalements de façades et rénovation de patrimoine bâti

Thématique de développement durable

- Politique de relanternage dans une optique d'économies d'énergie

Thématique de mobilité douce

- Politique de subvention à l'achat de vélos

Thématique de sécurisation et aménagement de l'espace public en agglomération

- Aménagement de la rue du Gal de Gaulle 1^{ère} tranche et du centre-ville destiné à accompagner l'arrivée du TSPO

Thématique d'amélioration du cadre de vie

- Rénovations d'aires de jeux
- Extension du bâtiment de l'école de musique
- Aménagement d'un terrain de foot 5X5
- Rénovation de logements dans la résidence pour personnes âgées René Hug

Thématique d'amélioration d'urbanisme et de développement économique

- Mise en souterrain de réseaux techniques aériens

Thématiques de développement économique (portage par la Communauté de Communes)

- Création d'une zone artisanale de 2 hectares à Wasselonne (le long de la RD1004) livraison prévue 4^e trimestre 2021.

b) Opérations matures programmées pour 2021

Thématique de transition énergétique et écologique (pour lesquelles des dossiers DETR ou DSIL 2021 sont déposés)

- Rénovation énergétique de la maison du camping
- Rénovation énergétique du presbytère catholique
- Poursuite de la campagne de relanternage concourant aux économies d'énergie
- Programme « écomobilité » avec l'installation de deux stations de recharge pour véhicules électriques, un abri à vélos et des arceaux à vélos

Thématique de développement socio-culturel

- Bibliothèques de rue
Deux bibliothèques de rue ont déjà été installées au niveau de l'immeuble Romantica (en bas de la rue du Général de Gaulle) et de l'école maternelle Paul Éluard. Le but, outre l'accès facilité à la culture, est de promouvoir une micro-centralité accessible à pieds ou à vélo, pouvant permettre la création d'un lien social et culturel, et valorisant l'espace public comme lieu nécessaire de ce lien.
Deux autres bibliothèques sont prévues dans des lotissements de la ville.

c) Opérations dont les études se poursuivent en 2021 pour un lancement de travaux en 2022 et qui seront présentées en dossier DETR ou DSIL 2022, ou pour une réalisation post-2022

Thématique de développement socio-culturel

- Construction d'une salle multiactivités (projet phare, budget prévisionnel 5 870 000 € TTC)
La Commune de Wasselonne dispose de nombreux équipements sportifs et de loisirs situés à proximité immédiate du collège Marcel Pagnol, régulièrement fréquentés par les 520 élèves, mais aussi des habitants de Wasselonne et des communes voisines ainsi que des associations locales.
Toutefois, le complexe omnisports évolutif couvert (COSEC), voisin du collège et du complexe sportif intercommunal est fermé depuis 2016. Une réflexion sur son avenir a été menée par la commune en vue de redéfinir le positionnement de cet équipement intégré pleinement à ce site, en adéquation avec les capacités financières de la commune.
Pour ce faire la Commune de Wasselonne a mandaté un cabinet d'étude afin de produire un état des lieux du site, de son environnement géographique, associatif, concurrentiel et commercial. L'ambition finale est de concevoir un pôle multisports, complémentaire aux structures existantes et prenant en compte les projets innovants du territoire en créant des espaces dédiés et adaptés pour la pratique de la gymnastique (plateau de 1 000 m²), de l'escalade (salle de 140 m² avec 15 voies de 11 mètres de hauteur) et du tir (190 m², 10 pas de tir).
La commune de Wasselonne souhaite en effet disposer d'un équipement contemporain, permettant d'introduire de nouveaux usages au profit de pratiquants ciblés (seniors, jeunes, sportifs, associations), intégré dans son environnement. Par ailleurs, la commune s'est fortement mobilisée autour de l'enjeu du vieillissement et le nouvel équipement proposera un espace pour les activités des seniors (190 m²).

La Communauté de Communes Mossig Vignoble, dans le cadre de sa politique touristique intercommunale autour des sports de pleine nature à Wangenbourg, a révélé à travers une étude préalable le besoin d'espace indoor supplémentaire à l'échelle du territoire et a décidé de réaliser une piste de Pumptrack à Wasselonne, complémentaire aux installations qui seront établies à Wangenbourg (Trail center).

Les associations sportives (Cercle Saint Laurent, Wascalade, AS Wasselonne Football...) souhaitent se développer vers des pratiques plus en phase avec les envies actuelles de la population : sport-santé, sports de pleine nature, sport pour tous à travers la pratique libre.

Pour le collège Marcel Pagnol, cette nouvelle salle constituerait une opportunité de création d'une section sportive scolaire gymnastique voire activité physique de pleine nature et de renforcer l'offre UNSS.

De plus, la commune de Wasselonne, souhaite proposer à ses habitants et aux touristes (qui fréquentent notamment le camping municipal) une offre complémentaire d'activités avec du beach-volley et du football à 5.

Le caractère innovant de ce projet réside dans le fait de combiner une offre ludo-sportive adaptée aux besoins de divers types de publics recensés sur le territoire.

- Aménagement d'un parc intergénérationnel devant l'EHPAD avec circuit sportif de santé pour les seniors

- Démarche « Ville Amie des Aînés ».
La démarche « Ville Amie des Aînés » est pilotée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, en lien avec l'Organisation Mondiale de la Santé.
Il est proposé d'inscrire Wasselonne dans ce dispositif, avec pour objectif de promouvoir notre engagement en faveur de l'autonomie des seniors et de développer une offre de services en adéquation avec les attentes des habitants et des partenaires de la commune, et plus largement du territoire environnant.
Déployée sur 5 ans, la démarche se constitue de trois axes majeurs :
 - la réalisation du portrait du territoire
 - deux audits visant à recueillir l'expression des seniors, des aidants et des acteurs locaux afin d'identifier les aspects facilitant la ville à l'égard de ses aînés, les obstacles de la ville au bien-être des seniors et les suggestions pour rendre la ville mieux adaptée
 - la définition d'un plan d'actions opérationnelles.La méthodologie exigée intègre la dimension transversale de l'avancée en âge à travers 8 thématiques (transports et mobilité, habitat, lien social et solidarité, culture et loisirs, autonomie-services et soins, bâtiments et espaces extérieurs, information et communication, participation citoyenne et emploi) ainsi que la dimension participative des habitants et acteurs du territoire.
Le processus de labellisation nécessite un accompagnement et des ressources pour lesquelles il serait opportun de faire appel à l'expertise d'un prestataire.

- Rénovation des vestiaires de foot et travaux énergétiques

Thématique de transition énergétique et écologique

- Réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois en centre-ville destinée à alimenter plusieurs bâtiments communaux (budget prévisionnel situé dans une fourchette de 522 000 € HT à 652 000 € HT selon la solution technique qui sera retenue)
- Opération sur le groupe scolaire : rénovation énergétique du bâtiment scolaire et désimpermeabilisation / déminéralisation de la cour d'école
- Rénovation énergétique de la salle Saint Laurent
- Rénovation énergétique de la Piscine intercommunale à Wasselonne (portage Communauté de Communes)

Thématique « habitat »

En matière de logement, la commune de Wasselonne mène une politique de gestion de la vacance en centre-ville combinant la préservation du patrimoine architectural, l'amélioration de l'accessibilité et des performances de logements anciens, et des objectifs qualitatifs techniquement et esthétiquement. L'adhésion au programme « Petites villes de demain » doit permettre de renforcer et d'accélérer cette démarche.

La commune travaille en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace sur des opérations de portage foncier. À titre d'exemple :

- L'acquisition de l'ancienne boulangerie Gantzer rue du Gal de Gaulle, revendue à un bailleur social, va aboutir après réflexion sur son état général et sa vétusté et une longue concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France à un choix de démolition / reconstruction par Alsace Habitat.
- La maison en ruines « Desmuliers » suit le même parcours d'achat communal par portage foncier / démolition après accord ABF, et en est au stade des négociations pour revente à un tiers opérateur de type bailleur social.

D'autres « friches » ou bâtisses sont actuellement à l'étude qui appartiennent à des propriétaires privés et ne sont pas en portage communal :

- Maison située au 89 rue du Général de Gaulle (les solutions envisagées - portage financier par la commune avec le soutien de l'EPF d'Alsace ou promoteurs – n'ont pas abouti, en raison du coût de désamiantage prohibitif).
- Ilot d'anciens locaux commerciaux et habitat potentiel « Peter » en cœur de ville rue du Gal de Gaulle (réflexion en cours porte sur sa destination et un porteur du projet)
- L'ancienne usine de chromage Martzloff, est une friche industrielle qui aurait potentiellement trouvé acquéreur, mais l'enjeu réside dans la destruction et la dépollution du site.

Résidence Séniors :

La Communauté de Communes a mené une étude relative à l'implantation d'une ou plusieurs résidences séniors sur le territoire communautaire. Les conclusions ont été rendues et le cahier des charges est en cours de finalisation. Charge à la commune de suivre, dans le cadre de ses compétences, l'implantation d'une telle structure sur son ban.

Thématique de redynamisation du commerce au centre-ville

L'étude de centralité à mener prochainement avec le soutien du dispositif PVD doit permettre de dresser un état des lieux et un plan d'actions à prioriser et à mûrir.

Thématique de soutien aux producteurs locaux

- Projet de casiers dédiés au dépôt et à l'achat de produits alimentaires locaux (fruits, légumes, œufs, miel, bocaux, etc...)
Ces casiers seraient disposés dans un magasin actuellement vacant, afin de recréer ou de conforter des flux d'acheteurs dans le centre-ville. Les produits qui y seraient déposés, apportés et vendus sans intermédiaire, profiteraient en outre aussi bien à la population — qui recherche une alimentation saine et de proximité — qu'aux producteurs — qui trouvent de cette manière un débouché plus naturel et plus rémunérateur à leurs produits.

Thématiques de développement économique et de sécurisation et aménagement de l'espace public en agglomération

- Desserte de la zone industrielle du Ried
- Place de la Liberté
- Feux rouges pédagogiques
- Circulation douce : aménagement du « parc des remparts » en cœur de ville

SOUS COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Aménagement de la rue du 23 Novembre
- Aménagement du quartier Brechlingen
- Aménagement de la rue de Romanswiller
- Aménagement de la rue du Gal de Gaulle 2^e tranche
- Extension ZI des Pins, extension de la zone d'activités intercommunale des Coteaux de la Mossig
- Travaux d'accompagnement de l'arrivée du TSPO à Wasselonne
- Déconstruction et aménagement de la friche Kolb à Wasselonne
Renforcement de l'attractivité de Wasselonne par un réaménagement de l'entrée de ville et prévention d'un problème prévisible de pollution des eaux de la Mossig en collaboration avec la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

a) Livraison d'opérations récentes

Thématique de valorisation du patrimoine

- Réhabilitation, extension et transformation de la Maison Klein en Espace Culturel et Touristique (musée / salles d'exposition / bureau d'information touristique)

Thématique de développement durable

- Politique régulière de rénovation de l'éclairage public et d'opérations de relamping.
- Achat d'un vélo à assistance électrique à destination des services municipaux
- Implantation de deux bornes de recharge de véhicules électriques (Place de la Foire) (2018)

Thématique de mobilité douce

Thématique de sécurisation et aménagement de l'espace public en agglomération

- Réaménagement de la traversée de Marlenheim dans sa totalité (2010 – 2014)

Thématique d'amélioration du cadre de vie

- Reprise du terrain de football (2014)
- Création du City-Stade (2014)
- Création, aux côtés de la Commune de Nordheim et de la Communauté de Communes Porte du Vignoble – devenue Mossig et Vignoble – d'un groupe scolaire et périscolaire (2015)
- Rénovation de l'aire de jeux rue Schuman (2017)
- Installation d'une stèle de la Cité idéale des Droits de l'Homme valorisant le travail de réflexion mené par les collégiens (2020)

Thématique d'amélioration d'urbanisme et de développement économique

- Repérage des réseaux souterrains en vue d'une mise en conformité avec la réglementation (2020)

b) Opérations matures programmées pour 2021

Thématique de transition énergétique et écologique (pour lesquelles des dossiers DETR ou DSIL_2021 sont déposés)

- Rénovation et extension de l'éclairage public
Le projet – divisé en 3 phases étalées sur 2021 et 2022 – permet l'implantation et la sécurisation d'axes (notamment la piste cyclable vers Nordheim) et le remplacement de certains luminaires énergivores.
- Rénovation énergétique du presbytère catholique
Le presbytère – bâtiment remarquable du XVIII^e siècle – est un site incontournable du centre-ville. Des interventions techniques sont nécessaires pour le rendre plus économe en terme de consommation d'énergie. A noter que le presbytère est utilisé pour le prêtre en charge de la paroisse locale qui couvre plusieurs communes de la Communauté de Communes.

Thématique de développement socio-culturel, sportif et touristique

- Renouvellement et enrichissement des collections de la médiathèque
Tous les ans, la commune prévoit un budget relatif au renouvellement des collections de la médiathèque mises à disposition gratuitement aux adhérents de Marlenheim et d'ailleurs.
- Création et implantation de 13 pupitres d'informations touristiques
Le projet permettra de valoriser le centre-bourg et ses bâtiments remarquables (patrimoine public et privé). L'implantation sera réalisée sous forme de circuit pour permettre aux touristes de découvrir la commune.
Le projet sera mis en lien avec les dispositifs déjà existants mis en place par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Thématique de sécurisation et aménagement de l'espace public en agglomération

- Mise en place d'un système de vidéoprotection
La mise en place d'un système de vidéoprotection permettra aux habitants de bénéficier d'installations assurant leur protection et permettant de prévenir d'éventuels agissements. L'implantation des caméras est décidée en étroite collaboration avec la gendarmerie.

Thématique d'amélioration du cadre de vie

- Achat de nouveaux panneaux numériques d'informations implantés aux entrées de ville.
Ce projet permettra aux habitants et gens de passage d'avoir des informations, claires et rapides diffusées sur des supports modernes et lisibles
- Achat d'une vitrine numérique pour les affichages légaux.
Ce projet permettra aux habitants et gens de passage d'avoir des informations, claires et rapides diffusées sur des supports modernes et lisibles
- Étude conjointe Commune de Marlenheim / Communauté de Communes Mossig et Vignoble pour le devenir des sites dédiés à l'accueil des enfants sur les temps scolaires et périscolaires (de la garderie au CM2).

Depuis ces dernières années, Marlenheim n'a cessé de s'agrandir. Aussi, pour répondre aux attentes de la population, la Commune et la Communauté de Communes vont lancer une étude relative au devenir des sites préscolaires, scolaires et périscolaires de la ville en vu d'une adéquation avec les demandes actuelles et prévisibles.

c) Opérations dont les études se poursuivent en 2021 pour un lancement de travaux en 2022 et qui seront présentées en dossier DETR ou DSIL 2022, ou pour une réalisation post-2022

Thématique de développement socio-culturel, sportif et touristique

Les projets présentés dans cette thématique ont vocation à développer la politique sportive et la dimension « sport-santé » du territoire.

- Réflexion concernant le devenir du Centre Culturel et Sportif les Roseaux en fonction des résultats des investigations et des consultations citoyennes lancées.
Le Centre Culturel et Sportif les Roseaux est un bâtiment ancien et incontournable de Marlenheim. Construit en 1967, agrandi en 1988, il permet d'accueillir à la fois des activités sportives et des activités culturelles ou de loisirs. Ce site est utilisé par de nombreuses associations locales (Marlenheim et alentours) mais également par les écoles de la Commune et le Collège qui accueille près de 600 élèves.
La Commune avait lancé un grand chantier concernant le devenir de ce site. Des problématiques structurelles ont retardé la définition de la stratégie retenue et ont nécessité la mise en œuvre d'expertises en assurance. En fonction des résultats obtenus, et des remontées citoyennes et associatives, la municipalité optera pour une réhabilitation ou une démolition – reconstruction. A noter que si le 2^e scénario est retenu, il conviendra de réfléchir à l'aménagement de l'ensemble de la zone incluant notamment les ateliers municipaux également vieillissant.
- Aménagement d'un parcours intergénérationnel / réhabilitation de la Promenade des Moulins / sentier pieds-nus
Le projet a pour objectif de définir un espace où toutes les générations d'habitants et de touristes pourront se côtoyer grâce à des aménagements utilisables par le plus grand nombre. Le parcours devra être ludique et attrayant.
Ce projet pourra être mis en relation avec le projet sport-nature de la Communauté de Communes et en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

- Création d'un terrain multisport synthétique et d'un espace d'évolution
La municipalité, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, les communes alentours et la Communauté de Communes, souhaite qu'un terrain multisport synthétique (football / athlétisme / crossfit / ...) soit installé à côté du collège. Ce site permettra de répondre à une demande forte émanant du monde associatif mais également du collège. Ce projet pourra être mis en relation avec le projet sport-nature de la Communauté de Communes.
- Aménagement des sites d'escalade
La commune bénéficie de deux sites d'escalade ayant une renommée nationale à savoir le Kronthal et le Rocher du Lion. Les aménagements à proximité pourraient être revus pour rendre le site plus attrayant mais également plus sécurisé. Ce projet pourra être mis en lien avec le projet sport-nature porté par la Communauté de Communes et en lien avec l'Office du Tourisme Intercommunal.
- Création d'une aire de camping-car
La mise en place d'une aire de camping-car permettra aux touristes de passage de s'arrêter et découvrir les atouts de la commune mais également du territoire communautaire. Cette aire devra être située à proximité immédiate du centre-ville et devra être mise en lien avec le projet de sports nature porté par la Communauté de Communes et en lien avec l'Office du Tourisme Intercommunal.
- Réhabilitation des courts de tennis
Marlenheim dispose de plusieurs installations extérieures et couvertes pour la pratique du tennis. La réhabilitation de cette zone, à proximité immédiate du projet de parcours intergénérationnel permettra le développement de ce sport et de l'activité dans la zone. Le projet pourra être mis en lien avec le projet sport-nature porté par la Communauté de Communes.
- Création d'une « Maison de pays », vitrine pour le savoir-faire local (produits du terroir, point d'accueil des touristes) en collaboration avec la Communauté de Communes

Thématique de transition énergétique et écologique

- Mise en place de panneaux photovoltaïques
La Municipalité souhaite que des panneaux photovoltaïques soient installés sur des bâtiments communaux et/ou sur des parcelles communales (exemple : talus sud du contournement). La Municipalité soutiendra et mettra en avant les initiatives citoyennes en facilitant la mise en relation des opérateurs avec les administrés (forum).

Thématique de sécurisation et aménagement de l'espace public en agglomération

- Mise en place de circuits de mobilité douce
La Municipalité souhaite identifier les circuits de mobilité douce et les sécuriser. Cette opération vise à promouvoir l'usage quotidien de ce type de mobilité vers les différents secteurs de la ville. A terme, cette opération pourra renforcer l'attrait économique (du centre-ville / de la zone Ellipse) mais également inciter les jeunes générations à utiliser ces modes de déplacement (vers les écoles, les espaces de loisirs, ...).

Thématique de l'habitat

- Lotissement la Peupleraie IV
Composé d'une centaine de lots, le projet de lotissement la Peupleraie IV va prendre un coup d'accélérateur en 2021 et 2022 avec la viabilisation du site et la commercialisation des lots.
- Résidence Séniors
La Communauté de Communes a mené une étude relative à l'implantation d'une ou plusieurs résidences séniors sur le territoire communautaire. Les conclusions ont été rendues et le cahier des charges est en cours de finalisation. Charge à la commune de suivre, dans le cadre de ses compétences, l'implantation d'une telle structure sur son ban.

- **Friches privées / Vacance de logement**
En matière de logement, la commune de Marlenheim entame une politique de gestion de la vacance combinant la préservation du patrimoine architectural, l'amélioration de l'accessibilité et des performances de logements anciens, et des objectifs qualitatifs techniquement et esthétiquement. L'adhésion au programme « Petites villes de demain » doit permettre de renforcer et d'accélérer cette démarche. La municipalité a pris contact avec les personnes concernées pour trouver une solution de valorisation. Des promoteurs ainsi que l'EPF pourront associer aux démarches.

Thématique d'amélioration d'urbanisme et de développement économique

- **Zone d'Activité Rue des Prés**
Une extension de la zone d'activité située à l'extrémité de la rue des Prés verra le jour en 2022. Composé d'une dizaine de lots et porté par un opérateur privé, le site accueillera à terme des structures industrielles et tertiaires.
- **Zone d'activité rue des Prés /rue de Rome**
Un projet d'extension de la zone d'activité existante est à l'étude par la Communauté de Communes.

Thématique de redynamisation du commerce au centre-ville

L'étude de centralité à mener prochainement avec le soutien du dispositif PVD doit permettre de dresser un état des lieux et un plan d'actions à prioriser et à mûrir.

Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble / Actions transverses

Les communes de Wasselonne et Marlenheim ont précisé, dans les présentations des projets, les liens éventuels avec un projet ou un intérêt communautaire.

Thématique de service aux habitants

Conforter l'espace France Service qui constitue un équipement structurant pour la centralité.

Thématique de développement socio-culturel, sportif et touristique

Action globale menée sur le territoire pour promouvoir les activités et le sport de pleine nature dans le cadre du développement touristique du territoire

Thématique d'amélioration du cadre de vie

Une enquête a été lancée, à l'automne 2019, auprès des habitants de 60 ans et plus du territoire, en partenariat avec le bureau d'études Compas, sur les projets de résidence seniors. Les questions liées au bien-être et à l'accompagnement du vieillissement sont des enjeux de société majeurs.

L'analyse de la situation sur le territoire montre une poursuite du vieillissement de la population avec une projection de 8 030 seniors en 2025. Actuellement, 1 habitant sur 4 est un senior sur le territoire. Notre Communauté de Communes fait partie des cinq du Bas-Rhin qui ne disposent pas de résidences seniors. Le questionnaire diffusé dans les 24 communes a permis de recueillir l'avis de 1 094 personnes (soit 700 ménages) sur leur logement actuel et alimenter des pistes de réflexion pour proposer des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de celles et de ceux qui voudraient changer de logement.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration avec le soutien de la CeA pour porter le projet auprès d'un bailleur ou d'un gestionnaire et définir les lieux d'implantation sur le territoire.

La Communauté de Communes a porté l'étude de faisabilité et de besoin. Charge aux communes de suivre les projets d'implantation.

Actions transverses multi-intervenants

Thématique d'actions en faveur des espaces naturels (lutte contre les coulées de boues, aménagement de berges, protection environnementale et prévention des inondations, renaturation des espaces)

Wasselonne a connu plusieurs classements en catastrophe naturelle, pour mémoire les événements de mai-juin 2016. La politique d'actions liée à cette problématique se poursuit donc dans la lignée des opérations menées ces dernières années :

- Dispositif d'alerte de la population par nouveaux outils numériques, notamment alerte en cas de crue de la Mossig et/ou du Heylenbach
- Travaux de protection contre les coulées de boues (compétence communale)
- GEMAPI (la Communauté de Communes a transféré la compétence au SDEA)
- Bassins d'orage et de pollution (compétence du SDEA – compétence assainissement)
- Opérations de renaturation (compétence du SMOB Bruche Mossig).

Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation (2020-2026)

- Études de centralité et de revitalisation à mener pour les communes de WASSELONNE et Marlenheim, intégrant la cohérence du territoire de la Communauté de Communes Mossig Vignoble et dont la finalité est de renforcer l'attractivité commerciale des centre-bourgs (animations commerciales et thématiques, faciliter de nouvelles implantations, développement de nouveaux circuits de distribution)
- Programme de lutte contre la vacance de l'habitat.

6.3 Besoins en ingénierie estimés

- Nomination d'un chef de projet par Wasselonne et Marlenheim
Les deux communes recruteront conjointement un chef de projet qui aura la charge de mener les études et missions liées au programme Petites villes de demain. La fiche de poste a été établie selon les préconisations présentées par les services de l'État.
- Besoins identifiés en termes d'études ou d'ingénierie
 - o Étude de centralité à mener respectivement sur chaque commune, Wasselonne et Marlenheim. Cette étude doit permettre d'affiner la démarche entamée par la présente convention. Recours à un bureau d'ingénierie extérieur.
 - o Actions de revitalisation des centres villes de Wasselonne et Marlenheim
 - o Études/diagnostics habitat et commerces de centre-ville respectivement sur chaque commune, Wasselonne et Marlenheim
 - o Étude « terroir »
Les communes, en lien avec la Communauté de Communes, mèneront une enquête sur la mise en lumière du terroir local et des nombreux acteurs et artisans permettant le rayonnement du savoir-faire du territoire.
 - o Études écoles – périscolaires à Marlenheim :
Depuis ces dernières années, Marlenheim n'a cessé de s'agrandir. Aussi, pour répondre aux attentes de la population, la Commune et la Communauté de Communes vont lancer une étude relative au devenir des sites préscolaires, scolaires et périscolaires de la ville en vue d'une adéquation avec les demandes actuelles et prévisible
 - o Étude « logements vacants »
La commune de Wasselonne a candidaté à l'appel à projet « logements vacants ». Ce dispositif nécessitera une étude pour la remise sur le marché des logements.
 - o Étude « Wasselonne, Ville Amie des Aînés »
La démarche sera déployée sur 5 ans et nécessitera l'accompagnement et l'expertise d'un prestataire.

Signée le

La Préfète de la Région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin

Josiane CHEVALIER

Le Directeur régional de la Banque des Territoires

Patrick FRANCOIS

Le Président du Conseil Régional du Grand Est

Jean ROTTNER

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Frédéric BIERRY

Le Maire de Wasselonne

Michèle ESCHLIMANN

Le Maire de Marlenheim

Daniel FISCHER

Le Président de la Communauté de Communes Mossig Vignoble

Daniel ACKER

ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites Villes de Demain

1.1.1. Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, ...).

1.1.2. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer tout dispositif relatif à la convention PVD (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

1.1.3. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

1.1.4. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques
- Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
BECKER Dominique	COM COM MOSSIG VIGNOBLE	D.G.S.	dominique.becker@mossigvignoble.fr	03 88 59 12 10
SCHREIBER Christine	COMMUNE DE WASSELONNE	D.G.S.	christine.schreiber@wasselonnet.net	03 88 59 12 12
GIESSENHOFFER Franck	COMMUNE DE MARLENHEIM	D.G.S.	f.giessenhoffer@marlenheim.fr	03 88 59 29 52
ANSTETT-ROGRON Sandrine	Sous-Préfecture de Molsheim	Sous-Préfète	pref-secretariat-molsheim@bas-rhin.gouv.fr	03 88 49 72 61
NOTTER Jean-Christophe	Sous-Préfecture de Molsheim	Secrétaire Général	jean-christophe.notter@bas-rhin.gouv.fr	03 88 49 72 62
RICHARD Cécile	Direction Départementale des Territoires	Cheffe de l'Atelier des Territoires	cecile.richard@bas-rhin.gouv.fr	03 88 88 92 36